ASSOCIATION NATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 6 décembre 2017

Voiture électrique : un bilan écologique favorable et de nombreux atouts dans la transition énergétique

L'Avere France se félicite des résultats de l'étude « Le véhicule électrique dans la transition écologique » menée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et European Climate Foundation, dévoilés le 6 décembre. Cette analyse de cycle de vie prospective démontre en effet que le bilan climatique des voitures électriques est d'ores et déjà indéniablement positif. Elle explique par ailleurs que le véhicule électrique peut être un accélérateur du développement des énergies renouvelables en France.

L'électromobilité est un véritable moyen de lutte contre le réchauffement climatique

Les transports sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, il est essentiel et légitime d'investir dans le développement des véhicules électriques sur les routes françaises. Ce constat, qui porte depuis des années l'action de la filière électromobile française et des pouvoirs publics, est confirmé par l'étude qui parait aujourd'hui.

En effet, en 2016, sur l'ensemble de son cycle de vie - de sa production à sa déconstruction - une voiture électrique, qu'elle soit citadine ou berline, « *a une contribution au changement climatique 2 à 3 fois inférieure à celle d'un équivalent thermique*[1] » ! Cet avantage significatif est susceptible de se renforcer en 2030 dans le cas où les objectifs de la loi de transition énergétique sont atteints (figure 1). Ce bilan positif peut par ailleurs s'améliorer significativement dans un scénario visant 100% d'énergies renouvelables dans le mix électrique français en 2050. A l'inverse, un mix comprenant plus d'électricité carboné risquerait de dégrader le bilan de l'électrique. Le développement de l'électromobilité doit donc se faire de concert avec celui des énergies renouvelables !

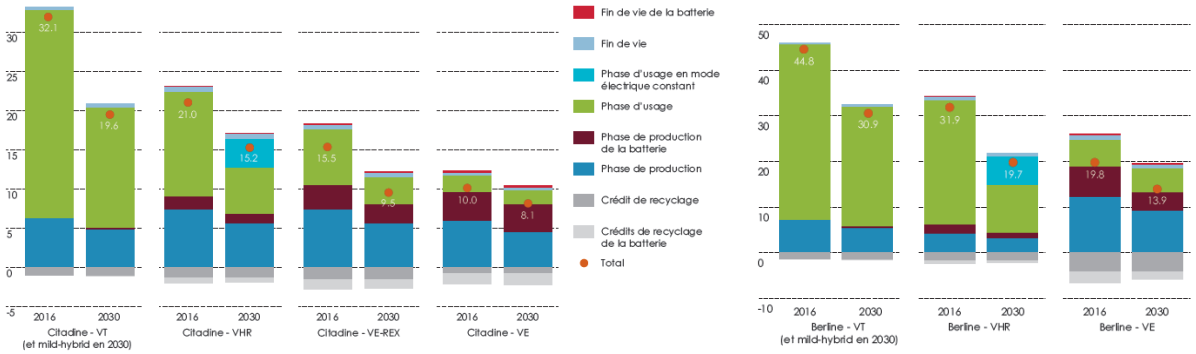

Figure 1 : Potentiel de réchauffement global : résultats 2016 – 2030 comparés sur le segment des citadines et des berlines (t CO_2 –eq) dans le scénario Ambition Transition Energétique

Grâce au développement du marché, le bilan écologique global des véhicules électriques va aller en s'améliorant. Selon la filière, dès 2025, les batteries usagées issues des premiers véhicules commercialisés vont commencer à intégrer les filières de recyclage. A terme, le développement inéluctable de d'une économie circulaire des batteries, apportera des solutions aux enjeux aujourd'hui posés par les pollutions générées par l'extraction des matériaux et à la criticité de certaines ressources minérales.

Pour Joseph Beretta, président de l'Avere-France, « *Le rôle de l'électromobilité dans la lutte contre le réchauffement climatique est avéré. Il sera renforcé par des politiques actives de développement des énergies renouvelables en France. Par conséquent, il est essentiel d'investir dès aujourd'hui dans les solutions de mobilité électrique électrique et dans les énergies renouvelables pour atteindre nos engagements dans l'accord de Paris. Ces véhicules apportent également des réponses aux enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air, il y a donc toutes les raisons d'accélérer.* ».

[1] « *Le véhicule électrique dans la transition écologique en France* » – FNH ECF – décembre 2017 – synthèse – p.8

Le véhicule électrique : un acteur clé de la transition énergétique

Autre enseignement de l'étude : le développement de l'électromobilité pourra accompagner l'essor des énergies renouvelables. En effet, « *le véhicule électrique offre des moyens de flexibilité complémentaire au système électrique* [2]» qui permettront d'apporter des réponses à une partie des enjeux liés à l'intermittence de production des énergies renouvelables. Associés à des solutions de recharge intelligentes, les véhicules sont en effet susceptibles de renvoyer de l'électricité au réseau pour soulager les pics de consommation, maîtriser les surcharges ou encore absorber les surplus d'énergie générés notamment par les renouvelables.

Et cette fonction de stockage de l'électricité peut se prolonger au-delà de la vie du véhicule ! En effet, les batteries usagées de véhicules électriques pourront être réutilisées en « deuxième vie » pour créer des solutions de stockage tampon dans divers domaines : chez les particuliers ou dans les bureaux où elle seront associés à de la production renouvelable comme du photovoltaïque, dans les bâtiments où elles permettront de gérer les pics de consommation, ou encore au pied des centrales de production photovoltaïques ou éoliennes.

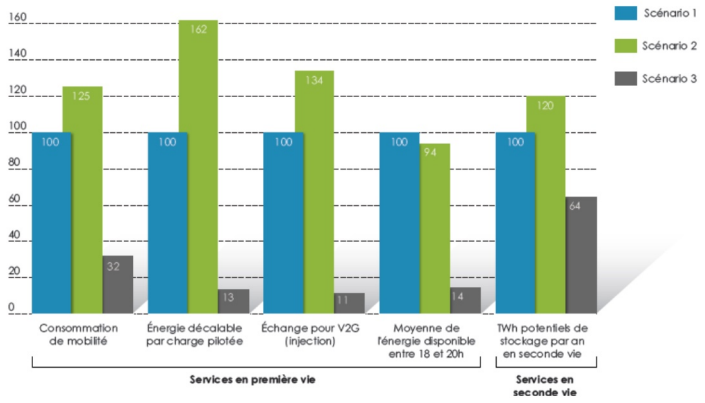

Potentiel de service rendu au réseau électrique comparé entre les scénarios (base 100)

« Les voitures électriques sont des acteurs de la transition énergétique à part entière. Plus qu'un simple objet de mobilité plus propre, elles constituent des solutions de stockage de l'électricité « sur roulettes » qui peuvent apporter des réponses aux enjeux posés par les renouvelables. En seconde vie, leurs batteries joueront un rôle essentiel d'accompagnement de la production d'électricité renouvelable. Leur développement constitue une opportunité de construire un modèle vertueux pour la France, à la fois du point de vue des transports et de l'accélération de la transition du mix énergétique» commente Joseph Beretta.

Pour en savoir plus :

http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/quelle-contribution-du-vehicule-electrique-la-transition-energetique

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique

Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

[2] « *Le véhicule électrique dans la transition écologique en France* » – FNH ECF – décembre 2017 – synthèse p.14